AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le **14/11/2025**, sous la référence **18203 bis**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune de **MONTELIMAR**, une mise à disposition :

d'un terrain, d'une superficie de 157 mètres-carrés environ, cadastré section ZY, numéro 17p; 29p; 50p et 68p, le tout figurant sur le(s) plan(s)/la(les) vue(s) aérienne(s) de situation ci-après.

Ce titre d'occupation a donné lieu à l'application de la dérogation prévue par l'article L.2122-1-3-4° du code général de la propriété des personnes publiques, le titre étant conclu du fait des obligations de publicité et de sélection préalables à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public. Sa délivrance a été précédée d'un appel à manifestation d'intérêt publié du 11 janvier 2024 au 5 février 2024, qui a donné lieu dans le délai imparti à la seule candidature du Bénéficiaire, lequel satisfait aux exigences pour l'occupation du domaine public concédé par l'Etat à CNR.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence 18203 bis :

- @cnr.tm.fr,
- OU Direction des Territoires Rhône Aval Equipe Domaniale 25 bis chemin des rocailles, BP 194 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du Tribunal administratif de Grenoble, situé au 2 place Verdun. Téléphone : 04.76.42.90.00. Télécopie : 04.76.42.22.69 - grenoble@juradm.fr

Le présent avis a été mis en ligne le 17/11/2025.



